



**CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS**

Présidence du Conseil d'Etat
Chancellerie - IVS

Präsidium des Staatsrates
Kanzlei - IVS

COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

18 mai 2014

Acceptation de la loi cantonale sur les soins de longue durée

(IVS).- Le Gouvernement valaisan prend acte avec satisfaction de l'acceptation par le peuple valaisan de la loi cantonale sur les soins de longue durée. Il s'en réjouit et remercie la population de ce résultat positif.

Compte tenu de la situation financière extrêmement difficile du canton et des coupes budgétaires prévues, le nouveau financement des soins de longue durée est une mesure non seulement nécessaire, mais supportable pour les personnes concernées. En effet, la participation financière aux soins prévue par la loi n'est demandée qu'aux résidents en EMS qui ont les moyens de la supporter.

La nouvelle loi comprend également la mise en place et le développement d'une offre de soins à long terme, fondée sur la dignité, l'égalité et l'accès pour tous. Elle assure également le financement des soins de manière équitable et durable. La loi permettra aux pouvoirs publics de faire face à l'accroissement des besoins dans le domaine de la prise en charge de la personne âgée.

Note aux rédactions

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser à la Cheffe du département, Esther Waeber-Kalbermatten - 079 248 07 80

